

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

SESSION 2026

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : MUSÉE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe au sein du musée des Beaux-arts de Cultureville (90 000 hab.).

Face à l'augmentation inquiétante des actes de vandalisme ciblant des œuvres d'art, la direction des affaires culturelles souhaite que le musée s'engage activement sur cette problématique.

La directrice du musée vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le vandalisme dans les musées.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Le "renforcement", credo de la sécurité des musées parisiens face aux actions militantes ciblant les œuvres » - *le Monde* - 25 novembre 2022 - 2 pages
- Document 2 :** « Œuvres jetées, "customisées" ou volées... Voici les pires boulettes des employés de musée » - *Beaux-arts magazine* - 24 avril 2024 - 3 pages
- Document 3 :** « Le vandalisme artistique, une histoire vieille comme l'histoire de l'art » - *Le Journal des Arts* - 21 août 2022 - 3 pages
- Document 4 :** « Eco-activisme dans les musées : pour quels résultats ? » - *le Quotidien de l'Art* - 2 octobre 2025 - 2 pages
- Document 5 :** « Du vandalisme d'art comme stratégie de captation de l'attention » (extraits) - *OpenEdition Journals* - 10 octobre 2023 - 4 pages
- Document 6 :** « Face au risque de vandalisme ou de vol, des œuvres d'art assurées... ou pas » - *AFP - Infos Économiques* - 6 mai 2024 - 1 page
- Document 7 :** « Vandalisme militant : du Louvre au Met, les directeurs de musées alertent sur la mise en danger des œuvres d'art » - *Connaissance des Arts* - 15 novembre 2022 - 3 pages
- Document 8 :** « Manuel de procédures d'urgence » (extrait : Vandalisme) - Willem Hekman (dir.) - *ICMS, ICOM* - 2010 - 3 pages
- Document 9 :** « Règlement d'accueil des publics » (extraits) - *museematisse.fr* - Consulté en janvier 2026 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

Le « renforcement », credo de la sécurité des musées parisiens face aux actions militantes ciblant les œuvres

Djaïd Yamak

Les actes commis récemment contre une sculpture de Charles Ray et des tableaux de Vincent Van Gogh et Claude Monet imposent aux établissements de revoir leur stratégie de sécurité.

Vendredi 18 novembre, une œuvre de Charles Ray est éclaboussée de peinture orange par des militants du collectif Dernière Rénovation, devant la Bourse de commerce de Paris. Un mois plus tôt, des activistes de Letzte Generation et Just Stop Oil aspergeaient Les Meules, de Claude Monet, de purée de pomme de terre et Les Tournesols, de Vincent Van Gogh, de soupe de tomate. Les tableaux, protégés par des vitres, n'ont pas été endommagés. Mais ces actions interrogent la perméabilité des dispositifs de sécurité mis en place par les musées.

Depuis 2014, au Louvre, les œuvres de Léonard de Vinci font l'objet d'une garde rapprochée, tant en personnel qu'en matériel. La Joconde est ainsi mise sous cloche : un imposant double vitrage l'enrobe. Pour observer le tableau de face, les visiteurs ondulent dans une file d'attente puis étirent le cordon pour prendre une photo. Quatre agents s'y tiennent, de part et d'autre, pour veiller au maintien de l'espace de sécurité qui les sépare du chef-d'œuvre.

La mise sous verre des tableaux du musée dépend de leur popularité. Contrairement à La Joconde, la vitre qui enveloppe la toile La Vierge aux rochers, du même Léonard de Vinci, ne recouvre pas son cadre. « La protection des œuvres coûte de l'argent aux musées. Un tableau célèbre sera forcément plus protégé que les autres », note Sandrine (qui n'a pas souhaité donner son nom), guide-conférencière indépendante.

« Ouvrir l'œil »

Mais les musées ont-ils renforcé la sécurité de leurs œuvres face à la multiplication des actions militantes dont ils sont devenus la cible ? La position du Louvre-Lens le laisse entendre : « Face aux récentes actions de vandalisme dont ont fait l'objet plusieurs musées européens, le Louvre-Lens a donné la consigne à ses équipes de sécurité de mettre en œuvre une vigilance accrue dans les espaces d'exposition et aux portiques d'entrée. » La direction du musée du Louvre, qui n'a pas souhaité s'exprimer, semble partager la vigilance du Louvre-Lens. Interrogés sur place, des agents de sécurité reprennent le mot d'ordre. « On surveille surtout les visiteurs qui se rapprochent trop des tableaux », nous glisse l'un d'eux.

Selon deux agents de la sécurité du musée Carnavalet, le manque de personnel affecte la qualité de la surveillance.

Paris Musées, qui rassemble les quatorze musées de la Ville de Paris, a instauré une procédure spécifique pour « réagir en cas de détection ou de commission d'une action militante ». Adressée à son personnel de sécurité sous la forme d'une « fiche réflexe action militante » confidentielle, elle repose sur une stratégie en trois temps : « Dissuader lors des contrôles Vigipirate ; détecter la préparation d'une opération ; traiter une opération en cours ou réalisée. » Un agent de sécurité du musée Cognacq-Jay confirme la réalité de la directive : « On nous a demandé d'ouvrir l'œil. On est plus vigilants. »

Selon un responsable des questions de sécurité au ministère de la culture, la résurgence d'actes de vandalisme n'a pourtant pas ébranlé la politique de sécurité des musées : « Pas de personnel en plus, ni de vigilance accrue. » La protection des œuvres serait suffisamment robuste : « Les contrôles sont beaucoup plus pointus qu'avant », ajoute-t-il. Selon deux agents de la sécurité du musée Carnavalet, le manque de personnel affecte cependant la qualité de la surveillance : « Un agent fait le boulot de quatre ou six personnes. Les musées se protègent derrière leur droit de réserve. Il y a la sécurité des tableaux, mais aussi celle des agents ! »

Constat sur le terrain pas probant

Le constat sur le terrain n'est en effet pas probant. Aux portiques d'entrée du Louvre, « la sécurité est plus light », constate Bruno (qui n'a pas souhaité donner son nom), organisateur de visites guidées sur des sites culturels parisiens. Un groupe de touristes originaires du Gers l'a également remarqué, après un circuit de visites dans la capitale : « Dans tous les musées de Paris, on vous demande de vider vos poches, pas au Louvre. » Le portique de sécurité sonne de fait continuellement. La maîtrise des flux de visiteurs semble l'emporter sur le contrôle des effets personnels.

Pour un responsable des questions de sécurité au ministère de la culture, l'attachement des Français à celle-ci agirait comme une soupape de sécurité.

Julian Favre, un touriste suisse en visite au musée Carnavalet, est plus mesuré : « Certains protocoles de sécurité sont plus fermes que d'autres. Cela dépend de la taille du musée et du flux de visiteurs. » A la Fondation Louis Vuitton, le visiteur est prié d'abandonner au contrôle son gobelet de café, sa bouteille d'eau ou de soda, comme c'est la règle avant l'embarquement dans les aéroports.

D'après un responsable des questions de sécurité au ministère de la culture, l'attachement des Français à cette dernière agirait comme une soupape de sécurité. « Il y a quelques années, au musée du Louvre-Lens, un acte de vandalisme a été interrompu par un visiteur. » Et puis, souligne-t-il, les militants ont pris soin de s'attaquer à des œuvres sous vitre : « S'ils s'en étaient pris à des œuvres non protégées, l'opinion publique se serait retournée contre eux. » Le risque moral, pénal et financier encouru les dissuaderait de s'attaquer à des œuvres non protégées. Leurs agissements sont accueillis par les institutions culturelles moins comme un risque que comme une gestuelle.

Œuvres jetées, « customisées » ou volées... Voici les pires boulettes des employés de musée

Beaux-arts magazine - 24 avril 2024 - Par Joséphine Bindé

Œuvres jetées, modifiées ou volées, initiatives malicieuses... Mal informés, un peu trop inventifs ou carrément malhonnêtes, certains employés de musée (qu'ils soient gardiens, agents de nettoyage ou même en charge des collections) ont commis des actes si scandaleux ou incongrus qu'ils ont fait les gros titres de la presse... Et perdu illico leur poste. Petit florilège de ces dérapages presque trop fous pour être vrais !

Espaces de silence, de contemplation et de conservation de précieux trésors, les musées ont une dimension sacrée. Quelle n'est donc pas notre stupéfaction lorsque les **employés de ces temples de l'art**, qui doivent être (en principe) leurs **respectables et dévoués gardiens**, franchissent la ligne rouge !

Début 2024, **un technicien a été licencié** d'un musée munichois pour avoir accroché sans autorisation **l'une de ses propres œuvres** dans une exposition afin de faire décoller sa carrière d'artiste. Original ! Mais ce n'est pas la première fois qu'un employé de musée agit **un peu trop librement** sur son lieu de travail...

De l'Italie à la Russie en passant par l'Allemagne et le très respecté British Museum, d'étranges histoires ont été révélées. Par **excès de zèle**, des femmes de ménage ont jeté des installations à la poubelle, tandis qu'un gardien a ajouté **une touche personnelle** à un tableau pour tromper l'ennui. D'autres, plus hauts placés, ont même profité de leur poste pour **voler des œuvres**. Retour sur ces gestes qui ont semé le chaos !

Le technicien qui a accroché discrètement son propre tableau dans une exposition

Quel artiste ne rêve pas d'exposer dans un musée de renom ? Mais cet objectif n'est pas facile à atteindre... Le 23 février 2024 à **Munich**, un technicien de 51 ans qui cherchait à se faire connaître en tant que peintre a estimé qu'il avait assez attendu. Armé **d'une perceuse et de vis**, il a fait de son fantasme une réalité en accrochant lui-même, sans autorisation, **l'un de ses propres tableaux à une cimaise** de la Pinakothek der Moderne, aux côtés d'œuvres d'[Andy Warhol](#) et d'autres grands noms de l'art !

Mesurant 60 sur 120 centimètres, sa peinture a ainsi pris place, en catimini, au sein d'une **exposition temporaire** intitulée justement (ce qui ajoute à la malice de la performance) « **Les erreurs dans le monde de l'art** » ! Si le musée affirme avoir repéré l'intrus dès le matin de son apparition, la peinture est **restée exposée toute la journée** et n'a été retirée qu'après la fermeture, vers 18h.

Peu fier d'avoir été le dindon de la farce, le musée munichois a réussi à étouffer l'affaire, jusqu'à ce qu'elle **finisse par fuiter à la mi-avril**. Le public s'est alors pris de sympathie pour cet employé culotté et inventif. Mais ses employeurs n'ont pas été aussi indulgents : **l'homme a été immédiatement licencié** et poursuivi pour dégâts matériels volontaires, pour les deux trous percés au mur.

Le gardien qui a dessiné sur un tableau pour tromper l'ennui



Anna Leporskaya, *Trois Figures* (version originale à gauche / version endommagée à droite), 1932–1934

Son premier jour de travail dans ce musée a aussi été son dernier. À peine embauché au Centre présidentiel Boris Eltsine à Iekaterinbourg (Russie), un gardien a commis un acte aberrant : au stylo à bille, il a ajouté des yeux à deux des trois personnages au visage vierge figurant sur le tableau *Three Figures* (1932–1934) de l'artiste d'avant-garde russe Anna Leporskaya (1900–1982), disciple de Kasimir Malevitch – une œuvre estimée à 900 000 euros qui avait été prêtée pour une exposition temporaire par la galerie Tretiakov de Moscou.

Pourquoi ce geste ? L'homme de 63 ans dit avoir agi à la demande d'un groupe d'adolescentes, et parce qu'il « s'ennuyait » ! Un acte « imbécile », avoue-t-il avec du recul. Découverte le 7 décembre 2021, son infraction lui a valu d'être licencié et poursuivi pour vandalisme, encourant en théorie une amende pouvant aller jusqu'à 74,9 millions de roubles (876 000 euros), et plusieurs mois de travaux forcés. Mais la restauration de l'œuvre, facilement réparable, ne s'est chiffrée qu'à 3 000 euros, qui ont été retenus sur son salaire par la société de gardiennage qui l'employait.

Le chargé de collections qui a volé des tableaux pour s'acheter une Rolls-Royce

Lui confier les clés de la réserve n'était, rétrospectivement, pas une très bonne idée. En septembre 2023, un employé du **Deutsches Museum de Munich**, qui avait été **en charge de la gestion des collections** de l'établissement de mai 2016 à avril 2018, a été condamné **pour avoir volé plusieurs tableaux**.

Le trentenaire avait dérobé, entre autres, *Le Conte du prince grenouille* de Franz von Stuck – qu'il avait **remplacé par un faux et revendu** en affirmant à la maison de vente qu'il s'agissait d'un héritage familial –, *Deux jeunes filles ramassant du bois dans les montagnes* de Franz von Defregger et *L'Épreuve du vin* de Eduard von Grützner – trois œuvres de la fin du XIX^e siècle qui, à elles seules, lui avaient **rapporté plus de 60 000 euros**.

L'accusé avait utilisé cet argent pour rembourser des dettes et **s'offrir un train de vie luxueux**, en s'achetant un nouvel appartement, des montres et une Rolls-Royce. Ce qui lui a valu **21 mois de prison avec sursis**. Une peine plutôt légère, le jeune homme ayant fait preuve de remords et de bonne volonté en avouant les faits.

Les agents de nettoyage qui ont jeté des œuvres en les prenant pour des déchets

Cela partait d'une bonne intention. En octobre 2015, **des femmes de ménage** ont découvert une sacrée pagaille dans une salle du **Museion de Bolzano en Italie**. Consciencieuses, elles ont jeté à la poubelle tous les cotillons, confettis et bouteilles de champagne vides qui jonchaient le sol. Sauf qu'il ne s'agissait pas des restes d'une réelle soirée arrosée, mais d'une **installation d'art contemporain** : *Où allons-nous danser ce soir ?* de Sara Goldschmied et Eleonora Chiari !

Elles n'étaient pas les premières. En 1919, **Abat-jour de Man Ray** (une bande de papier en spirale tirée d'un abat-jour déchiré et suspendue à un fil) fut **pris pour un débris et jeté** avant même de pouvoir être exposé... Ce qui contraignit l'artiste à le recréer en dur, avec un morceau de fer blanc. En 1986, *Fettecke*, une **motte de beurre exposée par l'artiste Joseph Beuys** dans un musée de Düsseldorf, avait également été nettoyée, et une bassine volontairement tachée par l'artiste allemand Martin Kippenberger, récurée en 2011 au musée Ostwall à Dortmund. En 2014 à Bari, en Italie, des **cartons, miettes de biscuits, journaux froissés** et bouteilles de verre avaient été jetés par une femme de ménage, alors qu'il s'agissait là encore d'une installation d'art. Des mésaventures qui rappellent l'utilité de briefer les équipes au préalable !

L'honorable conservateur qui aurait volé 2 000 objets pour les brader sur le net

Le 16 août 2023, le célèbre **British Museum de Londres** avouait avoir fait une découverte extrêmement embarrassante : durant des années, **l'un de ses employés** avait dérobé dans l'ombre des réserves **près de 2 000 objets** conservés dans ses collections, d'une valeur totale de plusieurs millions de livres sterling ! Les pièces concernées (parmi lesquels des bijoux en or, des pièces romaines et des gemmes) étaient de petite taille, et n'avaient pas été inventoriées ou numérisées. C'est un marchand d'art danois, Ittai Gradel, qui avait alerté le musée en 2021 après en avoir **découvert et acheté sur eBay**, où elles étaient **étrangement bradées** à des prix dérisoires à partir de 2016. Ce qui laisse à penser que le mobile du voleur n'était pas financier...

Pour couronner le tout, le suspect n'est autre que **Peter John Higgs**, l'ancien **conservateur responsable des collections d'antiquités grecques et romaines** du British Museum, qui y avait mené une respectable carrière durant 30 ans, de 1993 à 2023. Le **pseudonyme « sultan1966 »**, utilisé par le vendeur sur eBay, apparaît lié à un compte à son nom créé en 2011 sur le réseau social X (ex-Twitter). Mais le contenu étrange de ce dernier fait penser à un faux compte utilisé pour lui nuire...

Licencié début 2023 et poursuivi en justice par le musée, l'homme aurait-il agi afin d'**attirer l'attention sur les failles de sécurité** du musée, qu'il avait dénoncées sans succès en 2002 ? Mais dans ce cas, n'aurait-il pas revendiqué son geste ? Et s'il avait plutôt été piégé ? Quoi qu'il en soit, **sa famille clame son innocence**, et il n'a pas été arrêté. Cette affaire lunaire a entraîné la **démission du directeur du musée**, Hartwig Fischer, qui sera remplacé cet été par Nicholas Cullinan (directeur de la National Portrait Gallery), tandis que l'enquête se poursuit...

Le vandalisme artistique, une histoire vieille comme l'histoire de l'art

Olivier Tosseri, *Le vandalisme artistique, une histoire vieille comme l'histoire de l'art* dans *Le Journal des Arts*, (version numérique), 21 août 2022

Le récent entartage de la « Joconde » est un acte de vandalisme artistique qui a connu un large retentissement médiatique. Un phénomène ancien et polymorphe.



Maximo Caminero détruisant en 2014 un vase chinois de la dynastie Han intégré à une œuvre d'Ai Weiwei présentée au Pérez Art Museum à Miami.

Acte de vandalisme ou acte blasphématoire ? Dans un monde occidental sécularisé, l'art est investi d'une dimension sacrée, comme l'ont mis en exergue les sociologue et philosophe Pierre Bourdieu et Bruno Latour. S'attaquer à l'une de ses icônes exposée dans un de ses temples/musées relève donc du sacrilège. Derrière sa vitre sur laquelle coule une tarte à la crème, *La Joconde* narguait de son sourire énigmatique le 29 mai dernier son agresseur. Un entartage symbolique qui a fait le tour du monde. Un homme coiffé d'une perruque et assis dans un fauteuil roulant a voulu, par son geste, exhorter les visiteurs à « *penser à la planète* ». Il a été admis à l'infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris. Une enquête pour « tentative de dégradation d'un bien culturel » a été ouverte.

Ce n'est pas la première fois que le tableau de Léonard de Vinci n'est pas uniquement l'objet de l'admiration des visiteurs du Louvre mais aussi de la vindicte de certains. En décembre 1956, un Bolivien l'avait endommagé au niveau du coude gauche de *Monna Lisa* en lançant une pierre sur la toile. Elle est depuis 2005 protégée par une vitre blindée qui n'a été qu'éraflée lorsque, en août 2009, une visiteuse russe y avait projeté une tasse à thé vide. Interpellée, la touriste finira elle aussi à l'infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris. Coups de folie ou coup de sang, comme celui qui a saisi en juin dernier un Américain de 21 ans au Dallas Museum of Art. Plutôt que sur sa compagne, il a préféré donner libre cours à sa colère sur des œuvres d'art, s'est-il défendu. Plusieurs vestiges remontant à l'Antiquité ont été brisés pour un préjudice estimé à près de 5 millions d'euros. Celui-ci enrichit la longue liste des vandalismes psychopathologiques.

C'est à l'abbé Grégoire (1750-1831) que l'on doit le néologisme de « vandalisme » forgé en 1794. « *Je créai le mot pour tuer la chose* », revendiquait dans ses Mémoires le prélat pour s'ériger contre les déprédations perpétrées par les révolutionnaires. « *Les barbares et les*

esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts, les hommes libres les aiment et les conservent », déclarait-il dans un rapport en stigmatisant le peuple des vandales considéré comme l'archétype de la barbarie. Désormais, la nécessité de protéger le patrimoine devient l'un des principaux marqueurs de culture et de civilisation. Un impératif puisque le vandalisme est omniprésent dans l'histoire de l'art, de la réutilisation ou de la mutilation des statues dans la Grèce antique aux destructions d'œuvres sacrées à l'époque des guerres de religion, en passant par la crise iconoclaste byzantine ou la série d'actions des suffragettes dans les musées londoniens en 1914.

C'est d'ailleurs par un acte de vandalisme artistique que s'est ouvert le XXI^e siècle. En 2001, les talibans en Afghanistan dynamitent les Bouddhas de Bâmiyân. Un fanatisme religieux qui motive également la destruction du patrimoine archéologique des zones sous la coupe de l'organisation État islamique en 2015 ou encore les attaques dont a fait l'objet *Immersion (Piss Christ)*. Cette photographie d'Andres Serrano représentant un crucifix trempé dans de l'urine a été vandalisée à plusieurs reprises, en 1997 à la National Gallery of Victoria de Melbourne (Australie), en 2007 dans une galerie suédoise ou en 2011 à la Collection Lambert à Avignon.

Des causes de différente nature

Les causes du vandalisme peuvent être politiques, comme lors du mouvement des « gilets jaunes » en France en 2018. En marge des manifestations violentes qui ont eu lieu à Paris aux abords de l'Arc de triomphe, des tags insurrectionnels avaient été inscrits sur le monument, des bustes avaient été endommagés – dont un de Napoléon – ainsi qu'un moulage en plâtre (1899), détail du haut-relief *La Marseillaise* de François Rude. Le vandalisme peut également avoir un motif idéologique ou mémoriel avec la déferlante iconoclaste qui a accompagné au printemps 2020 le mouvement Black Lives Matter (« Les vies des Noirs comptent »). Des États-Unis à l'Europe, les statues de figures de la traite négrière ou de ses défenseurs ont été déboulonnées, détruites ou souillées. Pas seulement. En février dernier, la sculpture en hommage à Abdelkader (1808-1883) a été vandalisée à l'aide d'une disqueuse avant son inauguration à Amboise (Indre-et-Loire), où le héros national algérien avait été détenu. Une enquête pour « dégradation grave de bien destiné à l'utilité publique et appartenant à une personne publique » a été ouverte. Des images qui ont indigné et choqué certains, en ont enthousiasmé d'autres.

Pour autant, le vandalisme d'œuvres d'art n'est pas seulement le fruit du déchaînement de la haine d'une horde de « barbares fanatisés », de la colère d'une foule de manifestants s'exprimant dans l'espace public ou de marginaux affectés de troubles psychotiques. C'est un phénomène majoritairement individuel dont le but est de mettre à profit l'immense écho médiatique pour attirer l'attention sur une cause, ou de donner de la visibilité à des idées. Les auteurs de tels actes agissent ainsi presque toujours aux heures d'ouverture des musées, de manière ostensible voire ostentatoire. En 2014, scandalisé par le manque d'expositions consacrées à des artistes locaux, Maximo Caminero, artiste résidant à Miami (Floride), pénétrait dans le Pérez Art Museum. Il détruisait une œuvre de l'artiste contemporain Ai Weiwei qui comprenait un vase de la dynastie chinoise des Han (206-220 av. J.-C.) d'une valeur de 1 million de dollars [voir ill.]. D'autres artistes préfèrent ajouter leur touche à l'œuvre qu'ils prennent pour cible. En 2012, Uriel Landeros entre à la Menil Collection de Houston (Texas) avec une bombe de peinture et un pochoir. Il fonde sur la toile de Picasso *La Femme dans un fauteuil rouge* datant de 1929 pour y inscrire une scène de tauromachie et le mot « *conquista* ». À la police de Houston l'interrogeant sur ses motivations, il répond que son geste est « *une performance pour la justice sociale, un acte de défiance à portée politique* ».

Un statut de l'auteur et une revendication qui nous plongent en plein *sfumato* pour qualifier la nature de son acte. Déprédation ou happening artistique ? « *Vandalisme créatif* », répond Anne Bessette à l'origine de ce concept dans sa thèse soutenue en 2018 sur les enjeux et la réception des destructions et dégradations dans les musées en Europe et en Amérique du Nord depuis 1970 [publiée en 2021 chez L'Harmattan]. Le cas le plus emblématique est celui

de *Fontaine*, le *ready-made* de Marcel Duchamp consistant en un urinoir en porcelaine renversé, signé « R. Mutt ». Il a été profané à six reprises de 1993 à 2000, notamment par le peintre Pierre Pinoncelli qui le compisse et lui assène un coup de marteau. Aucune hostilité à l'égard de l'œuvre mais un hommage rendu à son créateur. « *L'esprit dada, revendique-t-il, c'est l'irrespect [...]. C'était un clin d'œil au dadaïsme, j'ai voulu rendre hommage à l'esprit dada. Marcel Duchamp aurait compris et apprécié mon geste.* » Un geste exercé dans une optique de régénération ou d'accomplissement d'une création dévoyée par l'institution muséale. Lors de sa défense devant le tribunal correctionnel de Nîmes en 1998, Pierre Pinoncelli argue qu'il s'agissait « *d'achever l'œuvre de Duchamp, en attente d'une réponse depuis plus de quatre-vingts ans ; un urinoir dans un musée doit forcément s'attendre à ce que quelqu'un urine dedans un jour, en réponse à la provocation inhérente à la présentation de ce genre d'objet trivial dans un musée [...]. Y uriner termine l'œuvre et lui donne sa pleine qualification. [...]. On devrait pouvoir se servir d'un Rembrandt comme planche à repasser.* »

Le micro-vandalisme ordinaire

Sans atteindre de telles extrémités, les actes de vandalisme artistique sont dans leur écrasante majorité bien moins spectaculaires et beaucoup plus récurrents que ces exceptionnels, bien que fréquents, coups d'éclat. Il s'agit du micro-vandalisme anonyme qui presque quotidiennement détériore les œuvres dans les musées, lesquelles se retrouvent entaillées, éraflées, caressées par les visiteurs... ou les gardiens. Ils y laissent comme traces de leur passage inscriptions diverses et variées, griffures, rayures ou incisions. Un phénomène que les directeurs de musée rechignent à médiatiser pour ne pas créer d'émulation et ne pas faire écho à un phénomène qui entrave leur toute première mission : celle de protéger le patrimoine qui leur est confié. Un danger subreptice bien plus difficile à endiguer que l'éclatante menace des futuristes qui, dans leur manifeste, promettaient en 1909 de « *débarrasser [l'Italie] des musées innombrables qui la couvrent d'innombrables cimetières. [...] Viennent donc les bons incendiaires aux doigts carbonisés ! Les voici ! Les voici ! Et boutez donc le feu aux rayons des bibliothèques ! Détournez le cours des canaux pour inonder les caveaux des musées ! Oh ! qu'elles nagent à la dérive les toiles glorieuses ! À vous les pioches et les marteaux !* ». Mais plus que les violentes diatribes, c'est la sourde indifférence à l'égard du patrimoine qui, en le laissant à l'abandon, représente l'acte de vandalisme le plus diffus.

Politique culturelle, jeudi 2 octobre 2025

Éco-activisme dans les musées : pour quels résultats ?

Par Sindbad Hammache

Depuis 2022, les militants écologistes pratiquent la dégradation dans les musées pour faire passer leur message d'urgence. Si ce mode d'expression s'essouffle, il devient désormais un objet d'étude pour des chercheurs, qui le distinguent du vandalisme. Un avis que ne partage pas forcément la justice, ni une partie du monde culturel.

De la soupe projetée sur un Van Gogh, un Léonard de Vinci ou un Monet : avant 2022, le récit d'une telle scène aurait paru apocalyptique. Mais trois ans après les premières actions des groupes écologistes réunis au sein du réseau A22, il s'inscrit désormais dans une longue liste de performances réglées selon un schéma préétabli, et apparaît presque banal. De Glasgow à Paris, en passant par Lyon, Londres ou Rome, les grands musées européens ont été confrontés à cette vague de performances militantes, invariablement qualifiée de vandalisme par les autorités patrimoniales comme judiciaires, et fermement condamnée par les musées et leurs tutelles qui ont systématiquement porté plainte. Certaines institutions ont dû augmenter leurs contraintes et dépenses de sécurité suite à ces actes qui entraînent des coûts de nettoyage et de restauration, et faire restaurer des cadres endommagés, parfois eux-mêmes objets de collection. En 2022, une lettre ouverte des directeurs de grands musées (National Gallery de Londres, musée d'Orsay, Louvre, British Museum, Guggenheim Museum), publiée par l'ICOM, déclarait : « Les militants responsables sous-estiment gravement la fragilité de ces objets irremplaçables, qui doivent être préservés en tant qu'éléments de notre patrimoine culturel mondial. En tant que directeurs de musées chargés de la garde de ces oeuvres, nous avons été profondément ébranlés par leur dangereuse mise en danger ». Contactée, Sylvie Ramond, directrice du musée des Beaux-Arts de Lyon où en 2024 un Monet avait été aspergé de soupe par deux militantes de Riposte Alimentaire, n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations, le service de presse précisant que « l'impact que l'action a eue sur nous a été de questionner à nouveau nos mesures de sécurité ». Concernant l'aspect judiciaire (les deux activistes ont été relaxées pour « infraction non caractérisée »), Nathalie Perrin-Gilbert, déléguée à la Culture de la ville de Lyon au moment des faits, ne nous a pas non plus répondu.

La qualification de vandalisme est aujourd'hui remise en cause dans l'ouvrage *On Art "Vandalism" and Civil Resistance in Museums : Destruction, Degradation, Artistic and Political Interventions since 1970* (à paraître le 15 octobre chez Routledge), ainsi que dans un rapport publié par la chaire UNESCO de Paris 3 : « C'est une mise en scène du vandalisme, plus que du vandalisme lui-même, explique Anne Bessette, sociologue et autrice de ces deux publications. Le premier corpus étudié dans mon ouvrage rassemble les cas de vandalisme de 1970 à 2024, dans lesquels il y a systématiquement une atteinte à l'intégrité des oeuvres. Le second corpus, qui réunit les actions des éco-activistes entre 2022 et 2024, ne comprend en fait aucune oeuvre vandalisée. »

Passer un message

Le *modus operandi* de ces jeunes activistes n'a en effet rien de comparable avec celui des vandales plus « classiques », et leurs actions sont bien moins destructrices que celles de leurs prédécesseurs. On peut citer les cas extrêmes de la destruction en 1985 d'un portrait de Philippe V par Rubens à la Kunsthaus de Zurich par un jeune homme dénonçant la pollution environnementale, ou ce militaire à la retraite qui fit feu sur un dessin de Léonard de Vinci, présenté à la National Gallery de Londres en 1987, pour dénoncer la situation sociale au Royaume-Uni. Les oeuvres visées par les militants écologistes sont le plus souvent protégées par une vitre - à l'exception de plusieurs sculptures en plein air, notamment celle de Charles Ray devant la Bourse de Commerce à Paris en 2022 -, et l'action (jet de peinture lavable, nourriture ou engluement au cadre) est conçue pour ne pas causer de dommages irréversibles. « Il y a beaucoup de travail de recherche en amont pour sélectionner l'oeuvre », explique Marcel, 21 ans, auteur de la dernière action du genre. Le 19 juin dernier, c'est sur *L'Hétaïre* de Pablo Picasso que ce militant du groupe Dernière Génération Canada a jeté son dévolu, et un pot de peinture rose - une oeuvre prêtée au musée des Beaux-Arts de Montréal par la Pinacoteca Agnelli, à l'occasion de l'exposition temporaire consacrée à la galeriste Berthe Weill.

« Mon intention n'a jamais été de détruire l'art, ce serait hypocrite de le faire tout en disant que je veux protéger le vivant », poursuit le jeune activiste, dont l'action s'inscrivait dans une semaine de happenings menés par Dernière Génération Canada, ciblant notamment le Grand Prix de Montréal de Formule 1. Simultanément, la région de Winnipeg connaissait de dramatiques incendies, et le groupe militant a saisi l'occasion pour dresser un parallèle dans lequel les musées ne sont pas épargnés : « Winnipeg était complètement entourée de fumées, et pendant ce temps-là, à Montréal, les autorités assuraient la sécurité des activités bourgeoises : payer 300 pièces pour aller voir la F1, faire venir un tableau qui n'a pas été déplacé depuis 20 ans... », rappelle le militant québécois, qui utilise également cette tribune pour titiller l'institution muséale. La préparation de l'action lui a fourni d'autres angles de critiques : « En repérant les oeuvres protégées par une vitre, je me suis rendu compte que les seules qui ne l'étaient pas étaient celles d'artistes femmes ! »

La série d'actions conçues par les militants écologistes se rapproche ainsi des performances des vandales-artistes, qui sollicitent une oeuvre de manière destructive pour susciter un commentaire, une critique sur l'institution ou l'environnement artistique. « Le point commun entre les deux corpus étudiés, c'est le profil des auteurs, qui sont, en général, des gens qui connaissent bien les codes du musée. Ils se sentent proches de ce milieu, et c'est en le fréquentant qu'ils ont l'idée de passer un message dans le lieu du musée », détaille Anne Bessette. Certains militants ont même une implication directe dans le secteur muséal, comme la jeune diplômée d'histoire de l'art qui s'était engluée au socle du Laocoon au musée du Vatican en août 2022. Un choix symbolique, permettant de dresser un parallèle entre le prêtre de la mythologie grecque, alertant en vain sur le danger de faire entrer le cheval de Troie dans l'enceinte de la ville, et les scientifiques qui sonnent l'alarme climatique sans rencontrer l'écho escompté. Pour ces activistes, l'oeuvre est un support du discours militant, choisie pour s'intégrer à une mise en scène parfois très élaborée. Le 4 juillet 2022, à la National Gallery de Londres, deux membres de l'association britannique Just Stop Oil recouvraient ainsi La Charrette de foin de John Constable d'une version dystopique de la toile. Consciencieux, les militants avaient sollicité un expert en restauration pour choisir une oeuvre dont le vernis supporterait sans dommages cette intervention. « Quand on choisit une oeuvre, c'est parce qu'on l'apprécie vraiment. La plupart du temps, c'est la peinture ou la sculpture préférée d'un des militants impliqués », expliquait Michele Giuli, cofondateur d'Ultima Generazione.

Une réponse judiciaire sévère

Avec quelques années de reculs, le bilan de ces actions en termes de dégradations semble très léger, et concerne essentiellement des dommages sur les cadres des oeuvres. « C'est une vague exceptionnelle d'actions, une cinquantaine entre 2022 et 2024, soit autant de cas sur deux ans que j'en ai recensés sur les cinquante années précédentes », rappelle Anne Bessette. Pour la sociologue, l'objectif de mobilisation autour des enjeux écologiques que visent ces performances est atteint. « Si j'ai pu mener une recherche sur l'écologie dans les musées, c'est aussi grâce à ces actions, affirme-t-elle. Depuis cette vague, il y a dix fois plus d'événements scientifiques qui traitent de ces sujets-là. » L'enjeu reste néanmoins difficile à aborder pour les conservateurs de musée - « dès que je demande leur avis sur ces actions, c'est motus et bouche cousue », note Anne Bessette -, et rares sont les institutions qui ont engagé un dialogue avec ces militants. On compte parmi elles le Baltimore Museum of Art ou le Musée européen de la Hanse à Lübeck, qui ont convié des activistes à rejoindre leur comité consultatif, ou les ont invités à prendre la parole lors d'événements.

La réaction des musées prend plus souvent la forme d'une mise à niveau de leurs dispositifs de sécurité, puis de poursuites judiciaires. En Europe comme aux États-Unis, l'appréciation de ces actions par les tribunaux reste variable, mais tend vers une réponse judiciaire sévère à l'encontre des militants. Là aussi, ces éco-actions se distinguent du vandalisme classique, qui ne donne jamais lieu à des sentences lourdes, généralement limitées à une amende. Au Royaume-Uni, deux activistes ont ainsi été condamnés à des peines de prison ferme (deux ans et vingt mois) pour un jet de soupe sur les Tournesols de Van Gogh à la National Gallery de Londres en octobre 2022. Aux États-Unis, où ces actions sont plus rares, la réponse de la justice se montre également inflexible : les actions menées autour de la Petite Danseuse de Degas à la National Gallery de Washington en 2023, ou du manuscrit de la Constitution américaine au National Archives Museum de Washington en 2024, ont également entraîné des peines de prison pour leurs auteurs. Lors de ces deux procès, des comparaisons éclairent sur la façon dont sont perçues les actions : « Cela a fait resurgir des souvenirs douloureux d'attaques à l'anthrax et à la ricine sur le Capitole », témoignait Colleen Shogan, archiviste responsable de la conservation du manuscrit de la Constitution. Durant leur procès, les deux auteurs du jet de soupe sur les Tournesols ont été comparés par le juge aux militants trumpistes qui ont envahi le Capitole le 6 janvier 2021.

« Pour les militants, ces peines sont dures, retrace Anne Bessette. Celle incarcérée pour l'action devant la Petite Danseuse est éprouvée : on ressent plus chez eux de la résilience qu'une impression de victoire. » Sur le plan judiciaire, leur stratégie s'est en effet montrée peu efficace : misant tout sur la justification par la liberté d'expression, et la disproportion entre la mise en scène du dommage sur une oeuvre d'art et les dommages bien réels causés par l'humain sur le climat, les actions des éco-activistes se sont heurtées à des juges s'inscrivant dans une criminalisation croissante du militantisme écologique - comme le montre en France la récente condamnation à six mois de prison ferme d'une activiste de Dernière Rénovation, qui avait aspergé de peinture orange l'hôtel de Matignon en novembre 2023. Une réaction bien éloignée du traitement usuel des vandales par les différentes juridictions européennes. « Dans mon cas, je n'ai pas connu le même niveau de répression, rassure Marcel, qui reste tout de même prudent sur ses déclarations dans l'attente de la réponse judiciaire à son jet de peinture sur L'Hétaïre. Je n'ai pas été amené au poste, j'ai juste passé une heure dans un bureau, avec le staff du musée qui n'était pas totalement hostile à l'action ! » Au Canada, Marcel reste encore, pour l'heure, un vandale comme un autre.

Du vandalisme d'art comme stratégie de captation de l'attention (extraits)

Anne Bessette - OpenEdition Journals - 10 octobre 2023

(...)

II. Typologie du vandalisme muséal

Si la quête d'attention apparaît être un mobile sous-jacent à nombre de gestes de vandalisme prenant place dans des musées, ce sont des actes portés par une revendication dont elle est la plus manifestement constitutive. Le vandalisme comme revendication personnelle, politique ou sociale est l'un des six grands types de vandalisme que l'étude du corpus a permis de dégager. Il s'agit des cas où le vandalisme est conçu comme un moyen de publiciser des convictions idéologiques, des cas où le geste est sous-tendu par la volonté de faire passer un message, de mettre en avant une cause. L'acte de vandalisme sert alors de véhicule à une expression qui semble dans certains cas n'avoir que peu de rapport avec l'œuvre elle-même. Ces gestes perpétrés dans le but de faire valoir des opinions, semblent conçus pour choquer, calculés pour provoquer l'indignation. Les occurrences de ce type d'atteintes représentent la seconde plus forte proportion au sein du corpus étudié, après celles de "vandalisme artistique".

Le vandalisme effectué dans une démarche de création artistique, qualifié ici de "vandalisme artistique", est rarement sous-tendu par une hostilité à l'égard de l'œuvre prise pour cible ou de son créateur. Bien au contraire, il apparaît que ces actes, qui sont revendiqués par leurs auteurs comme des interventions artistiques ou des performances, sont souvent conçus par ces derniers dans une optique de prolongement, de réactivation voire de régénération d'une création. Les auteurs d'actes de vandalisme artistique – qui sont la plupart du temps eux-mêmes des artistes ou des étudiants en art – interviennent généralement sur des œuvres d'artistes qu'ils admirent, qui les inspirent, avec lesquelles ils souhaitent interagir de manière constructive. Ils conçoivent souvent leurs interventions comme une forme de contribution à l'œuvre initiale, ou de dialogue avec son créateur. Leur intérêt a tendance à se porter sur des œuvres d'art moderne ou contemporain célèbres, si ce n'est iconiques.

Un troisième type de vandalisme concerne les cas où une œuvre est attaquée en raison de son contenu jugé offensant, inacceptable ou inadmissible. Le geste de vandalisme est alors une manière de manifester une indignation ou une désapprobation. Ces actes de vandalisme sont perpétrés en réaction à ce que l'œuvre représente figurativement. C'est là le sujet de l'œuvre – ou la manière dont ce dernier est traité – qui est pris pour cible ; par exemple lorsqu'une œuvre est estimée blasphématoire, immorale ou indécente. Le vandalisme apparaît alors parfois comme une forme de censure.

Dans d'autres cas, les mobiles qui président à un acte de vandalisme, les explications qu'en donne son auteur, paraissent irrationnels et le geste apparaît ressortir principalement de troubles psychiatriques : je me réfère à ce quatrième type de vandalisme par l'expression de "vandalisme psycho-pathologique". Il peut s'agir par exemple de cas où des entités surnaturelles ou des forces supérieures sont invoquées par le vandale pour rendre compte de l'acte. Ces actes de vandalisme, dans le corpus considéré, ciblent le plus souvent des œuvres d'art classique, parfois des œuvres d'art moderne, jamais d'œuvres d'art contemporain.

Un cinquième type d'atteinte, que je désigne par le terme de "micro-vandalisme", représente sans doute la majorité des atteintes portées aux œuvres d'art, mais aussi la partie immergée de l'iceberg : étant rarement médiatisés, il est difficile d'estimer leur fréquence, leur importance, d'obtenir des informations sur leurs auteurs et sur ce qui les motive. Rare dans ce corpus composé

d'atteintes médiatisées bien qu'omniprésentes dans les musées, le microvandalisme, souvent anonyme et constaté *a posteriori*, apparaît fréquent, voire courant. Il peut s'agir, par exemple, de traces de crayon ou de doigts, d'éraflures, de crachats, de chewing-gums, d'inscriptions, etc.

Enfin, certains actes de vandalisme sont réalisés dans l'optique d'exprimer un point de vue critique sur une œuvre ou sur le fonctionnement des institutions muséales. Ces prises de position ayant trait au milieu de l'art et des musées ont vocation à exprimer une désapprobation, un désaccord esthétique, un différend ou une objection. Il s'agit d'un dernier type d'atteinte que j'ai qualifié de "vandalisme comme critique esthétique ou institutionnelle". Il s'agit souvent de contester la légitimité de l'exposition muséale de l'œuvre prise pour cible – qui peut symboliser une conception de l'art à laquelle le vandale s'oppose –, d'affirmer «ceci n'est à mon sens pas de l'art» ou «ceci n'a pas sa place dans un musée, ne mérite pas d'y être exposé». Il peut également parfois s'agir d'une forme de critique institutionnelle, d'une manière de dénoncer la fétichisation des œuvres opérée par l'institution muséale ou une approche mercantile de l'art symbolisée par le traitement de certaines œuvres. C'est le fonctionnement du milieu de l'art et des musées, et non l'œuvre en elle-même, qui est alors l'objet de l'attaque. (...)

IV. Modalités d'action

Les cas de vandalisme d'œuvres d'art qui composent le corpus étudié prennent presque toujours place aux heures d'ouverture des musées, de manière ostensible, en présence de visiteurs, du personnel de l'établissement. Le plus souvent, les auteurs de ces gestes de vandalisme ne s'introduisent donc pas illégalement dans les musées pour commettre leur forfait incognito et disparaître : ils ont tendance, au contraire, à agir au vu et au su de tous, parfois même à rester volontairement sur place afin d'explicitier leurs motivations. L'analyse des moyens utilisés pour perpétrer les atteintes suggère par ailleurs qu'une importante partie d'entre elles a été préméditée, si l'on considère qu'il est pour le moins singulier de se rendre dans un musée avec un marteau, un couteau, une bombe de peinture aérosol ou de l'acide.

Dans ce corpus, les dégradations effectuées "à mains nues" (déchirements, coups, etc.) concernent quinze des soixante-treize cas, l'utilisation d'urine, cinq cas, des baisers déposés au rouge à lèvres sur des œuvres, deux cas. Dans trois cas, des objets qui n'avaient pas été introduits dans l'enceinte du musée par le vandale ont été utilisés, dans trois autres cas, des objets de la vie quotidienne comme une pièce de monnaie, des clés ou un chewing-gum, dans six cas, des stylos ou des feutres. Dans deux cas, une image a été collée sur un tableau. Dans sept cas, de la peinture (en bombe aérosol ou non) a été utilisée, dans cinq cas, des colorants ou de l'encre, dans deux cas des œufs, dans vingt cas des objets contondants (marteau, barre de fer, batte de cricket et balustre en métal, pieds de biche et haches) ou tranchants (couteau dans douze cas, lame de rasoir ou ciseaux dans deux cas). Dans un cas, une arme à feu a été utilisée, dans un autre l'œuvre a été incendiée, et dans quatre cas de l'acide ou des solvants chimiques ont été employés. Il importe, pour mieux les comprendre, de dissocier les actes de vandalisme qui sont ou ne sont pas portés par une intention de nuire à l'œuvre. Chaque type d'intervention porte une signification différente : on peut en entrevoir le prisme à travers les démarches de personnes qui marquent d'un baiser des œuvres, qui les maculent, qui les lacèrent, qui y projettent de l'acide, de la peinture, y effectuent des inscriptions, qui cherchent à les incendier, à les masquer, à les souiller, à les modifier voire à les compléter, etc. La variété des outils utilisés reflète celle des intentions qui sous-tendent ces gestes et certains modes opératoires peuvent être mis en relation avec des "types" de vandalisme (l'utilisation de peinture est par exemple plus caractéristique du vandalisme artistique que celle d'objets contondants ou tranchants ; c'est l'inverse en ce qui concerne le vandalisme en réaction à ce qui est figurativement représenté dans une œuvre). (...)

Pourquoi se rendre dans un musée et s'en prendre à un objet précieux, sachant qu'il est très improbable de s'en sortir sans se faire attraper, que les conséquences risquent d'être lourdes ? Contrairement au vol, le vandalisme d'œuvres ne peut être motivé par l'appât du gain (tout du moins financièrement). Mais force est de constater que malgré les répercussions auxquelles s'exposent les auteurs d'actes de vandalisme, ils estiment que «ça vaut le coup». Si l'on ne préjuge pas du fait que ces gestes sont forcément irrationnels, on peut s'interroger sur les logiques qui

président à certains actes de vandalisme d'art. De quel calcul coût-bénéfice le vandalisme d'art peut-il résulter ? En quoi un tel acte peut-il être estimé "rentable" ? Il apparaît que la rationalité ici en jeu s'inscrit au sein d'une "économie de l'attention" (Citton, 2014), régie par les médias – en termes de visibilité, le vandalisme d'art est une stratégie qui peut s'avérer efficace.

V. Le vandalisme comme stratégie de captation de l'attention

Après avoir lacéré *La Ronde de nuit* (Rembrandt, 1642) en 1990 au Rijksmuseum d'Amsterdam, Wilhelmus de Rijk a expliqué avoir voulu faire quelque chose de spectaculaire pour que son message au monde apparaisse à la télévision. Le développement des moyens de communication a entraîné celui de nouvelles formes de vandalisme tournées vers les médias de masse. Dans une grande partie des cas, l'intention d'utiliser la force symbolique d'un tel geste sacrilège semble présider à sa conception. C'est alors ce que représente socialement une œuvre d'art qui est visé, afin d'exploiter l'émoi généré par la mise à mal des valeurs dont elle est investie pour obtenir de la visibilité, et ainsi se faire connaître, entendre. Ces actes de vandalisme peuvent être envisagés davantage comme une forme d'expression que de réception. L'un des traits remarquables dans la manière d'agir des auteurs de ces "attaques tactiques" (Cohen, 1973 ; Williams, 2009) est le fait qu'après avoir commis leur forfait, ils prennent rarement la fuite, mais attendent d'être interpellés afin de pouvoir revendiquer leurs actes. Il serait contre-productif d'éviter d'être détecté et identifié, l'objectif étant justement souvent d'occuper l'espace médiatique. Ces vandales d'art agissent dans les musées pour être vus, arrêtés, avoir l'occasion de donner des explications et parfois d'exprimer une revendication. L'enjeu est de tirer à soi la couverture médiatique de l'événement que représente le vandalisme d'une œuvre dans un musée, de détourner la visibilité générée par le geste. Le vandalisme d'art peut ainsi être analysé comme une stratégie de captation de l'attention, une tentative d'instrumentalisation de la renommée des œuvres et du musée, de bénéficier d'un effet d'accolement à un objet et à un lieu sacrés. (...)

Artistes, étudiants en art et agents de surveillance de musées représentent trente-sept cas des cinquante-huit pour lesquels des informations sur l'activité du vandale ont pu être recueillies. Ces résultats remettent en question une conception du vandalisme d'art comme étant principalement le fait de non-initiés, de "profanes" – si ce n'est de Philistins –, en tout cas de personnes extérieures (voire étrangères) au milieu de l'art et des musées et dont les réactions brutales s'expliqueraient par un sentiment d'exclusion et/ou d'incompréhension. Pour les artistes, le vandalisme d'art peut être une forme d'autopromotion. Certains ne s'en cachent pas, comme Aaron Barschak, qui a déclaré que sa projection de peinture rouge sur Jake Chapman et l'une de ses gravures de la série *Insult to Injury*, en mai 2003, au Museum of Modern Art d'Oxford, était destinée à promouvoir son prochain spectacle, *Osama Like It Hot*. (...)

Le développement des médias de masse et des réseaux sociaux numériques a entraîné un bouleversement dans la gestion des ressources attentionnelles, plus que jamais caractérisées par leur rareté. L'afflux d'informations entraîne un phénomène de saturation : comment faire émerger sa voix au milieu de cette cacophonie ? Le vandalisme d'art s'apparente, dans ce contexte d'*infobésité* (Sauvajol-Rialland, 2013), à un putsch médiatique. Dans une logique du spectaculaire et du sensationnel, l'hyper-visibilité engendrée par le choc et le scandale qu'il vise à générer peut être renforcée par la production d'images percutantes.

Les auteurs de ce type de geste ciblent à dessein des œuvres fameuses. Leur but sous-jacent est d'utiliser le battage médiatique généré par l'atteinte comme un canal de diffusion. La jeune femme qui a inscrit au feutre «AE911» sur *La Liberté guidant le peuple* (Eugène Delacroix, 1830) en 2013 au Louvre Lens, par exemple, a affirmé vouloir sensibiliser l'opinion sur le complot des attentats du 11 septembre 2001, escomptant que la notoriété du tableau lui permettrait d'obtenir un écho maximum. L'acte de vandalisme ne vise alors pas à dégrader ou à détruire, mais à ajouter ou apposer quelque chose à l'œuvre, même si ce n'est que temporaire : il s'agit davantage de laisser une trace dans les médias et dans les esprits que sur l'œuvre. Le vandalisme n'est dans ce cas qu'un point prétexte pour pouvoir prendre la parole, un moyen d'obtenir un coup de projecteur : sur soi – parfois en tant qu'artiste –, sur un mouvement, une cause... L'acte n'est pas une fin en soi : l'atteinte est vouée à prendre part à un processus de mise en scène, en récit et en argument.

Dans cette perspective, le cas de figure le plus défavorable pour un vandale est d'être privé de la possibilité de s'exprimer et d'être visible médiatiquement. Il est certain que si l'on se gardait de relayer les identités et de diffuser les déclarations des auteurs de ces actes, le vandalisme d'art perdrait de son attrait – en tout cas pour ceux qui sont motivés par une recherche de publicité. Ces derniers s'exposent sciemment à des conséquences potentiellement lourdes en termes de réprobation sociale ou de sanctions juridiques, car ils estiment que, dans une logique de visibilisation, cela peut être un calcul rentable. (...)

Le vandalisme d'œuvres muséalisées peut être rapproché d'attaques prenant pour cible des personnalités ou des lieux symboliques, ne visant pas tant à atteindre une cible en soi qu'à communiquer un message véhément à la société (Fine/Shatin, 1985 :149). La déprédation d'œuvres a également pu être interprétée comme une alternative à la violence interpersonnelle (Cordess/Turcan, 1993 :95) : de telles propositions introduisent sans l'épuiser une analyse du vandalisme d'art en tant que forme intermédiaire entre une atteinte à un objet et une atteinte à une personne.

VI. Des atteintes symboliques

Le vandalisme d'œuvres figuratives, et notamment de portraits, peut être une manière de manifester sa désapprobation à l'égard d'une personne ou d'attaquer son image afin de tirer profit de l'impact occasionné par une agression symbolique, sans avoir à porter atteinte à un être humain. (...)

Le vandalisme d'art, qui transgresse – souvent délibérément – ce tabou, est déstabilisant, parce que les œuvres muséalisées sont investies de fonctions sociales symboliques. (...)

Les actes de vandalisme d'art ciblant la valeur publique que le musée et l'œuvre représentent, incarnent et créent (Williams, 2009 :604) constituent – pour emprunter les termes de Durkheim – une « offense aux sentiments collectifs ». (...)

Si les créations exposées dans les musées sont concernées par ce type de projection à des degrés variables (en fonction de leur ancienneté, de la valorisation sociale de leur créateur...) – en témoignent les disparités, qui, on va le voir, peuvent être constatées dans la réception des actes de vandalisme –, les auteurs d'« attaques tactiques » dirigent leurs atteintes vers des œuvres iconiques. Ce sont alors des tableaux emblématiques et bien en vue de Constable, de Vinci, Delacroix, Monet, Picasso, Rembrandt, Rubens ou Van Gogh qui sont endommagés, dans des musées souvent eux-mêmes très renommés.

Sous-jacente au vandalisme d'art, se trouve souvent l'idée d'attaquer un objet socialement vénéré – « Je devais détruire ce que les autres chérissent » a déclaré Hans Joachim Bohlmann, surnommé le vandale anti-Dürer ; « Je sentais que la vénération dans laquelle l'œuvre était tenue refléterait l'importance que j'attachais à mes propres sentiments », a expliqué l'assaillant de *La Vierge, l'Enfant Jésus avec Sainte Anne et Saint Jean-Baptiste* (Léonard de Vinci, vers 1500) – ou un symbole du pouvoir. À travers les œuvres muséalisées, ou à travers l'institution muséale – de la même manière que *La Liberté guidant le peuple* peut être prise pour cible en tant qu'icône de l'art français, un musée tel que le Louvre peut l'être comme symbole de la France – l'État est parfois visé : par exemple, le marin-cuisinier qui, après avoir perdu son emploi, a attaqué *La Ronde de nuit* au Rijksmuseum d'Amsterdam en 1911, a exprimé sa rancœur de cette façon parce qu'il lui semblait que ce tableau était la possession la plus précieuse de l'État. (...)

Face au risque de vandalisme ou de vol, des oeuvres d'art assurées... ou pas

Paris, 6 mai 2024 (AFP) - - Jets de peinture, farine, soupe, tags: cibles récentes de militants écologistes ou d'artistes performeurs, les oeuvres d'art dans les musées publics n'y sont pourtant pas assurées sauf en cas de prêt ou déplacement, a contrario de celles exposées dans les institutions privées.

Le tableau "L'Origine du monde" de Courbet (1866), tagué à la peinture rouge lundi au Centre Pompidou-Metz (est) par l'artiste performeuse Deborah de Robertis revendiquant une "action", était protégé par une vitre. La célèbre Joconde, jugée "inestimable", est elle carrément placée sous vitre blindée au musée du Louvre.

Mais d'autres chefs d'oeuvre exposés dans les grands musées français ne disposent pas d'une telle protection: en cas de déprédation, destruction ou vol, l'État est son propre assureur et n'est pas dédommagé.

"Les collectivités publiques n'assurent pas leurs oeuvres généralement, à l'exception des dépôts d'oeuvres privées", avait indiqué à l'AFP le ministère français de la Culture en 2023. En cas de dommage dans leur lieu habituel d'exposition, c'est "l'État ou la collectivité" qui met en oeuvre "les dépenses nécessaires".

En revanche, les institutions privées comme les fondations Giacometti et Louis Vuitton ou la Collection Pinault, "assurent généralement leurs collections", selon Irène Barnouin, responsable en France de la branche Arts du courtier en assurance WTW.

Ce sont alors les compagnies d'assurance privées - souvent "des acteurs spécialisés émanant de grands groupes d'assurance" connus, comme Axa XL, Helvetia, Hiscox, Liberty specialties market, QBE - qui couvrent l'oeuvre, avec "différents niveaux d'assurance".

- Coût "extrêmement élevé" -

Pour les musées publics, "assurer (dans leurs murs) les oeuvres, à la valeur souvent inestimable, ne les rendrait pas moins vulnérables et ce serait une dépense extrêmement élevée sans corrélation avec le risque de déprédation", avait indiqué le ministère français de la Culture.

En revanche, en cas de prêt ou déplacement, pas le choix: les oeuvres d'art doivent être assurées par l'institution qui les emprunte, qu'elle soit publique ou privée.

C'est dans les "phases de manipulation", "lorsqu'on descend l'oeuvre du clou, l'emballage, la met dans un moyen de transport et qu'on la sort pour la remettre au clou", que le risque est le plus élevé de l'abîmer, selon Daphné de Marolles, responsable en France de la branche Arts d'Axa XL.

Le Centre Pompidou-Metz recevait "L'Origine du monde", qui représente un sexe féminin, dans le cadre d'un prêt consenti par le musée d'Orsay. Dans un tel cas, l'assurance contractée par le musée d'origine couvre aussi l'oeuvre dans son organisme d'accueil.

Cette garantie "clou à clou" fixe la valeur de l'oeuvre ainsi que le montant de la prime d'assurance, qui dépend aussi d'autres paramètres (nature du transport, conditions d'exposition, etc.).

Cette prime peut se chiffrer à "plusieurs millions voire centaines de millions", selon le ministère de la Culture.

- "Symbole" -

Une action de militants écologistes qui endommagerait un tableau constituerait du "vandalisme", cas d'espèce "toujours inclus dans les contrats d'assurance" privés, précise Mme Barnouin. Mais cela n'empêche pas une certaine "inquiétude" des institutions, devant des "risques aggravés".

Ces dernières années ont en effet été marquées par de nombreuses actions coups de poing des militants écologistes, aspergeant à Londres les "Tournesols" de Van Gogh de soupe de tomate ou recouvrant à Berlin "Les Meules" de Claude Monet de purée.

"Même si plusieurs événements ont défrayé la chronique, on n'est pas devant une occurrence folle", tempère Daphné de Marolles. Les oeuvres touchées jusqu'à présent étaient "protégées par des vitres, et les dommages relativement faibles", souligne l'experte.

Pour elle, les attaques d'activistes relèvent plus du "symbole pour faire passer un message" que d'une volonté de générer "des dégâts irréparables".

"Le sujet, c'est la sécurité des oeuvres et la sûreté des établissements", estime le ministère de la Culture, rejoint sur ce point par cette experte. Elle estime cependant qu'il ne faudrait pas mettre l'art sous cloche mais "trouver un certain équilibre", car la mission d'un musée est aussi de "préserver l'émotion du public devant une oeuvre".

Vandalisme militant : du Louvre au Met, les directeurs de musées alertent sur la mise en danger des œuvres d'art



Le 27 octobre dernier, une militante écologiste a tenté de coller son visage sur l'Autoportrait à Saint Rémy de Vincent Van Gogh au musée d'Orsay. ©ASLM

Le 9 novembre, 92 directeurs de musées à travers le monde ont dénoncé dans une lettre ouverte les attaques des chefs-d'œuvre au nom du climat. Parmi les signataires, on compte de prestigieuses institutions internationales comme le Louvre, le British Museum et le Metropolitan Museum of Art.

Andy Warhol à la Galerie nationale d'Australie à Canberra, Edvard Munch au National Museum of Art d'Oslo, Vincent van Gogh au musée d'Orsay, une momie antique au Musée égyptien de Barcelone, Emily Carr à la Vancouver Art Gallery... ces derniers jours, en pleine Conférence de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques (COP 27), les actes de vandalisme contre des œuvres d'art dans les musées au nom de l'écologie se sont multipliés de façon exponentielle. Face à ce nouveau type de manifestation, 92 directeurs de musées ont publié une lettre ouverte le 9 novembre sur le site du Comité national en Allemagne du Conseil international des musées (Icom). Parmi les signataires, on compte des musées déjà ciblés par les militants vandales (National Gallery de Londres, Mauritshuis de La Haye, musée d'Orsay) mais aussi de grandes institutions internationales (musée du Louvre, British Museum, Guggenheim Museum de New York).

Des attaques qui mettent en danger les œuvres d'art

Cinq mois après l'émergence de ces manifestations d'un nouveau genre et maintenant que celles-ci ont franchi les frontières de l'Europe pour toucher des institutions australiennes et nord-américaines, une réaction globale des musées était attendue. En France, Cécile Debray, présidente du Musée national Picasso-Paris, Séverine Lepape, au Musée de Cluny à Paris et Xavier Rey, au Musée national d'art moderne-Centre Pompidou ont notamment signé cette déclaration. À l'étranger, Glenn Lowry au Museum of Modern Art de New York, Miguel Falomir, directeur du Prado ou encore Anne Pasternak du Brooklyn Museum à New York font aussi partie de la liste.



Le 14 octobre dernier, deux activistes de Just Stop Oil ont aspergé Les Tournesols de Van Gogh avec de la soupe à la tomate. ©Just Stop Oil

« Ces dernières semaines, il y a eu plusieurs attaques contre des œuvres d'art dans les collections de musées internationaux, alertent les directeurs de musées dans leur déclaration. Les militants qui en sont responsables sous-estiment gravement la fragilité de ces objets irremplaçables, qui doivent être préservés en tant qu'éléments de notre patrimoine culturel mondial. En tant que directeurs de musées chargés de la garde de ces œuvres, nous avons été profondément ébranlés par leur dangereuse mise en danger. »



Le 12 novembre, deux militants écologistes du collectif Stop Fracking Around ont aspergé Stumps and Sky (1934) d'Emily Carr de sirop d'érable à la Vancouver Art Gallery. Le premier happening de ce type en Amérique du Nord et sur le tableau d'une artiste femme. ©Stop Fracking Around

Jusqu'où cela va-t-il aller ?

De la soupe sur Van Gogh, de la purée sur Monet, un crâne sur Vermeer... Jusqu'où cela va-t-il aller ? Si les *happenings* des militants écologistes dans les musées européens ces dernières semaines n'ont pas (encore) endommagé les chefs-d'œuvre pris pour cibles, ils ont d'ores et déjà privé le public de précieux moments avec les tableaux lors des fermetures temporaires des salles.

Face à cette vague de vandalisme, un durcissement des consignes de sécurité de la part des institutions se met peu à peu en place. Nos confrères et consœurs du quotidien « *Le Parisien* » ont révélé qu'un document comprenant des recommandations pour limiter les risques avait été envoyé par le ministère de la Culture aux personnels des musées français. Vitres blindées, mises à distance, interdiction des sacs à dos et de la nourriture, fouilles, portiques... Buzz réussi pour les activistes mais au détriment de la qualité de visite des amoureux de l'art.

MANUEL DE PROCÉDURES D'URGENCE (extrait)

Développé par les membres de l'ICMS

Avec le soutien financier de :

ICOM

Ministère de la Culture des Pays-Bas

Rijksmuseum Amsterdam (Pays-Bas)

Van Gogh Museum (Pays-Bas)

Mondriaan Foundation (Pays-Bas)

ICMS

Sous la direction éditoriale de : Willem Hekman (Pays-Bas)

Octobre 2010

Vandalisme

Hanna Pennock (Pays-Bas)

Introduction

Dans les années cinquante le célèbre poète néerlandais Lucebert (1924-1994) écrit un poème dont un vers est fréquemment cité : « Tout ce qui a de la valeur est sans défense. » En considérant la longue histoire des arts, nous trouverons de nombreux exemples pour illustrer cette assertion. Les motifs d'agression sont généralement politiques ou religieux.¹ Plus récemment, de nombreux actes de vandalisme ont choqué le monde artistique. Il y a quelques années un homme de 69 ans vaporisa une substance chimique sur *La célébration de la paix de Münster de Bartholomeus van der Helst*, l'une des peintures majeures du Rijksmuseum à Amsterdam².



Par chance seul le vernis fut altéré, grâce à l'action immédiate de l'un des agents de surveillance. Préalablement cet homme avait attaqué quelque 165 œuvres d'art en Allemagne ; placé en unité psychiatrique pendant plusieurs années, il fut finalement considéré comme incurable et interné.

L'art contemporain est particulièrement à risque en termes de vandalisme, en raison des prix élevés et du fait « qu'un enfant de quatre ans aurait pu le peindre ». En 1986 un Néerlandais attaqua avec un cutter l'œuvre peinte de Barnett Newman *Who's afraid of Red, Yellow and Blue III* au Stedelijk Museum à Amsterdam. Quatre ans plus tôt une autre version de cette œuvre, *Who's afraid of Red, Yellow and Blue IV* à la Galerie nationale de Berlin, avait été touchée par un étudiant. L'arme utilisée était une partie de la barrière de mise à distance de l'œuvre. Une fois

¹ Voir par exemple M. Egaña (ed.), *Du vandalisme. Art et destruction*, Bruxelles, 2005, et D. Gamboni, *The Destruction of Art. Iconoclasm and Vandalism since the French Revolution*, New Haven / London, 1997.

² Crédits photographiques : Rijksmuseum Amsterdam (Pays-Bas)

que l'œuvre d'Amsterdam eut été restaurée, le Néerlandais revint en 1997 pour la réattaquer mais comme elle n'était pas exposée, il s'en prit à une autre peinture de Barnett Newman, *Cathedra*, et la lacéra à nouveau avec un cutter. Il était en colère de ce que le conservateur-restaurateur avait « endommagé son œuvre d'art », déclara-t-il après les faits.

Ces exemples constituent des actes extrêmes de vandalisme. Mais il y a également les visiteurs curieux qui ne peuvent se limiter à la délectation visuelle : « Laissez-moi le toucher », « Laissez-moi le tapoter », « Laissez-moi le pousser du pied ». Nous ne pouvons nous empêcher de toucher les objets – il semble que nous nécessitions un contact tactile pour compléter la perception optique, comme un moyen de vérifier notre sensation initiale. Une forme très différente de vandalisme est le pur « amusement ». Mon expérience m'amène à mentionner deux exemples choquants : de la gomme à mâcher collée sur la Porte des Prisonniers à La Haye et sur un retable médiéval au Musée d'art religieux d'Utrecht.

Définition

Le vandalisme est un acte délibéré effectué pour endommager un bien culturel.

Généralités

C'est exact : l'art est sans défense. Il existe cependant diverses manières de le protéger et de le sauvegarder. Pour ce faire, il convient d'abord d'effectuer une analyse des risques.

Les questions qui devraient être posées dans un musée concernant quatre types de vandalisme, dont le premier est le plus grave :

1. vandalisme fondé sur des motifs politiques, ethniques ou religieux
2. vandalisme fondé sur la colère ou la confusion mentale
3. vandalisme fondé sur « l'amusement »
4. vandalisme causé par ignorance

Il convient de rappeler que la part organisationnelle des mesures de prévention et des actions curatives est de toute première importance. Assurez-vous que les rôles, tâches et responsabilités sont clairement définis, et réitérez une formation au minimum deux fois par an. Cette formation ne doit pas nécessairement être constituée de présentations théoriques et de travaux pratiques : une table-ronde avec le personnel sur une attaque imaginaire est également très utile.

Menaces potentielles

- caractéristiques religieuses et politiques associées à votre collection
- art contemporain qui peut constituer une provocation
- ancien employé qui pourrait souhaiter se venger
- incendie volontaire
- négligence et entretien insuffisant de la collection et du bâtiment, qui peuvent induire des actes de vandalisme
- groupes de visiteurs, particulièrement des jeunes
- public touchant les objets
- muséographe avec des prises de position rigides
- objet mal positionné

Liste de contrôle (mesures préventives)

- Soyez conscients des objets qui pourraient provoquer un acte de vandalisme.
- Soyez au courant des problématiques religieuses et politiques actuelles.
- Faîtes en sorte que les conditions de visite au musée soient clairement établies au moment où le visiteur achète un billet.
- Observez les visiteurs individuels ainsi que les groupes afin de connaître leur comportement.
- Éduquez votre public : expliquez-leur pourquoi il importe qu'ils ne touchent pas les objets.
- Les sacs, les cannes, les bouteilles contenant des liquides, etc. devraient être laissés au vestiaire.
- Créez une distance physique, visuelle ou matérielle entre l'objet et le public (une corde, un panneau de verre, etc.).
- Sécurisez les objets de petit format.
- Placez les objets fragiles, rares et/ou de petit format dans des vitrines, équipées au besoin de vitrage anti-effraction.
- Vérifiez quotidiennement l'état de conservation des objets.

- Conservez propre l'environnement du bâtiment et des collections afin d'éviter les graffitis.
- Faites en sorte que l'environnement du bâtiment soit dégagé, afin d'éviter les incendies criminels.
- Donnez des directives aux enseignants pendant les visites et rendez-les responsables de leur groupe.
- Lorsque nécessaire accompagnez les groupes avec deux personnes, dont une en serre-file.
- Éclairez la zone dans laquelle se situe le bâtiment pendant la nuit.
- Formez les agents de surveillance à l'identification des comportements suspects.
- Formez vos agents de surveillance à répondre de manière appropriée en cas d'acte de vandalisme (aussi bien envers la personne responsable de cet acte qu'envers l'objet attaqué).
- Si possible, installez des caméras en circuit fermé (CCTV) et assurez-vous de leur bon fonctionnement.
- Si possible, installez une alarme localisée sur les objets ou les vitrines et assurez-vous de leur bon fonctionnement.
- Faites une liste des responsables (chef d'établissement, conservateurs, conservateurs-restaurateurs) comportant leurs numéros de téléphone, et sachez où elle se trouve.
- Faites une liste des conservateurs-restaurateurs indépendants et sachez où elle se trouve.
- Mettez en place un registre des incidents et faites l'analyse de ces derniers.
- Lorsqu'un objet dans une exposition risque de provoquer un acte de vandalisme, postez un agent de surveillance fixe à proximité de cet objet pendant les heures de visite.

Marche à suivre (pendant l'événement)

- Si nécessaire, protégez l'objet contre des dommages ou un danger additionnels.
- Conformément aux procédures, prévenez le responsable de la sécurité.
- Prévenez le responsable des collections ou le conservateur-restaurateur, qui devra décider quelles sont les mesures à prendre sur l'objet.
- Si une substance a été vaporisée sur l'objet, conservez si possible le contenant afin de savoir de quel produit il s'agit.
- Maintenez les visiteurs à distance.
- Si possible, dégagez entièrement la salle.
- Restez à proximité de l'objet endommagé.
- Lorsqu'une substance chimique a été utilisée, prenez soin de votre propre sécurité car le produit peut être toxique.
- Ne touchez pas l'objet si cela risque de causer des dommages additionnels.
- N'effacez aucune trace qui pourrait être utile aux services de police.
- Si le responsable de l'acte de vandalisme se trouve toujours dans le musée, restez calme et évitez toute escalade de violence.
- Évitez tout risque : les personnes et les collections sont plus importantes que d'arrêter l'agresseur.
- Si vous arrêtez l'agresseur, faites en sorte que deux personnes restent avec cette personne.
- Appelez les services de police et donnez les informations relatives à l'agression.
- Faites des photographies de l'objet endommagé et de la situation.
- Faites une description détaillée de l'incident pour votre propre documentation et utilisez celle-ci dans votre prochaine analyse de risques.
- Conformément aux procédures, si la presse est impliquée, seuls le chef d'établissement ou le responsable de la communication devraient être porte-paroles pour le musée.



Règlement d'accueil des publics

(...) **Préambule**

Le musée Départemental Matisse assure une mission de service public qui consiste à conserver, exposer et enrichir par des acquisitions, un patrimoine précieux appartenant à la collectivité. Ils permettent à chacun d'accéder à la connaissance de ce patrimoine et au plaisir de sa découverte. Le musée Départemental Matisse est labellisé Musée de France.

Le personnel d'accueil et de surveillance du musée a pour mission d'accueillir, de renseigner, de veiller au bon déroulement de la visite, ainsi qu'à la sécurité des personnes, des biens et des bâtiments. Il est chargé de faire respecter le présent règlement sous l'autorité du chef d'établissement. (...)

Vestiaires, consignes et objets trouvés

(...) L'accès aux salles du musée est subordonné au dépôt obligatoire :

- des parapluies sauf s'ils peuvent être contenus pliés dans un sac à main,
- de tout objet pointu, tranchant ou contondant,
- des sacs dont l'une des dimensions excède 40 centimètres (pour les petits sacs à dos une tolérance est accordée sous réserve que ceux-ci soit tenus obligatoirement à la main ou devant soi),
- des casques pour vélo ou motorcycle,
- des pieds et supports d'appareils photographiques (sauf autorisation),
- des œuvres d'art ou fac-similé, des moulages et affiches,
- des boissons et pique-niques. (...)

Comportement général des visiteurs

Il est rappelé au public qu'il est interdit de :

- détruire, dégrader et détériorer intentionnellement tout bien, meuble ou immeuble classé ou inscrit, tout objet habituellement conservé ou déposé dans le musée, conformément aux dispositions de l'article 322-2 du code pénal
- demeurer sans autorisation dans le musée en dehors des horaires d'ouverture au public, conformément aux dispositions de l'article R 645-13 du code pénal.

Il est interdit d'introduire dans le musée des objets qui représentent un risque pour la sécurité des personnes, des œuvres, du bâtiment, et notamment :

- des armes et munitions,
- des armes blanches de 6ème catégories : poignards, couteaux, matraques, coup de poing et rasoirs, lames pliantes ou non,
- des armes électriques de neutralisation des personnes,
- des outils, cutters, tournevis, marteau...,
- tous objets pouvant présenter un danger pour les personnes et les biens (dont battes de base ball),
- des substances explosives, inflammables ou volatiles,
- tous objets lourds, encombrants ou nauséabonds,
- des animaux, à l'exception de ceux utiles à l'accompagnement des personnes reconnues handicapées,
- des produits stupéfiants et alcool,
- des générateurs d'aérosol (teinture, peinture et laque) contenant des substances susceptibles d'endommager les œuvres, le bâtiment et/ou les équipements de sécurité,

– des caméras et leurs supports : pieds, télescopiques, sauf autorisation expresse de la direction du musée.

(...) Afin d'éviter les accidents ou la dégradation des œuvres, il est interdit de :

- franchir les mises à distance et dispositifs destinés à contenir le public,
- toucher aux œuvres et au décor (exceptionnellement les personnes mal/non voyantes ont la possibilité de se munir de gants empruntés à l'accueil du musée),
- utiliser le fusain, le pastel, l'aquarelle, les feutres ou toute autre technique sans l'autorisation du musée dans le cadre de la réalisation d'atelier,
- porter un enfant sur ses épaules,
- effectuer des transactions financières dans l'enceinte de l'établissement hors caisses, comptoirs et espaces commerciaux,
- s'appuyer sur les vitrines, les socles et autres éléments de présentation,
- apposer des graffiti, inscriptions, marques ou salissures en tout endroit de l'établissement,
- se livrer à des courses, bousculades, glissades ou escalades,
- jeter à terre des papiers ou détritrus, jeter ou coller de la gomme à mâcher,
- marcher pieds nus et circuler en tenue indécente, notamment torse nu,
- avoir une attitude ou des propos déplacés à l'égard du personnel ou de toute personne présente dans l'établissement,
- abandonner, même quelques instants, des objets personnels (tout sac ou bagage ou colis fermé, abandonné hors du vestiaire pourra, pour des raisons de sécurité, être détruit sans délai ni préavis par les services compétents),
- manipuler sans motif les instruments de secours (extincteur, robinet d'incendie armé, boîtier d'alarme incendie, etc.),
- gêner la circulation des visiteurs et entraver les passages et issues, notamment en s'asseyant sur les marches d'escaliers,
- pénétrer dans le musée en état d'ébriété,
- téléphoner dans les espaces de visites du musée,
- ouvrir ou fermer fenêtres et issues de secours en dehors de toute consigne liée à la sécurité des personnes,
- laisser sans surveillance des enfants mineurs,
- utiliser une perche télescopique pour photographier,
- fumer, manger, boire en dehors des lieux signalés.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte. En cas de comportement non adéquat, les mineurs de 12 à 18 ans peuvent être priés de quitter le musée par les agents de surveillance. (...)

Sécurité des personnes, des œuvres et du bâtiment

Le musée départemental Matisse et le parc Fénelon sont placés sous vidéosurveillance par le département du Nord pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le responsable de la sécurité du musée et par les forces de l'ordre. (...)

Pour des motifs de sécurité et conformément aux directives gouvernementales, le personnel peut être amené à tout moment à effectuer un contrôle visuel des sacs et paquets. Ils pourront demander d'en présenter le contenu à l'entrée et à la sortie comme en tout endroit du musée. Les agents peuvent interdire l'entrée à un visiteur qui refuserait de se soumettre à cette demande. (...)

Les visiteurs ne sont pas autorisés à toucher ni à déplacer les œuvres exposées. (...)

En cas de dégradation volontaire ou involontaire constatée sur une œuvre du musée, il ne faut pas toucher, déplacer, ramasser... l'œuvre en question, mais délimiter et sécuriser l'espace autour de l'œuvre ; prendre éventuellement des photographies et prévenir immédiatement les responsables de la collection (directeur, régisseur...) qui se chargeront du dépôt de plainte (en cas de dégradation volontaire).

S'il s'agit d'une dégradation volontaire constatée et que la personne responsable de la dégradation se trouve dans le bâtiment, prévenir immédiatement les services de police ou de gendarmerie, ainsi que les responsables de la collection. Sans prendre aucun risque pour la sécurité des agents, tenter de retenir cette personne dans le bâtiment le temps que les forces de police arrivent et/ou tenter de collecter le maximum de détails utiles à une éventuelle identification. (...)